





Crédit photo : JB Ferré / EID Méditerranée

## | Signalement accéléré dans 4 départements de Rhône-Alpes |

Dans la région Rhône-Alpes, 4 départements sont concernés par le niveau 1 du plan anti-dissémination du chikungunya et de la dengue. Au niveau 1 est activé le **dispositif de signalement accéléré à l'ARS** des cas suspects importés et de confirmation biologique par le CNR. L'objectif est la détection précoce de tout cas suspect importé pour la réalisation rapide d'une investigation entomologique et, le cas échéant, un traitement contre les moustiques, afin de prévenir l'installation d'un cycle autochtone.

Ainsi, pour les départements de l'Ardèche, de la Drôme, de l'Isère et du Rhône, ce dispositif qui repose sur le signalement des cas suspects importés, par les médecins et les laboratoires d'analyse, est mis en place depuis le 1<sup>er</sup> mai et ce, jusqu'au 30 novembre.

Ardèche, Drôme, Isère, Rhône	
<b>CAS SUSPECTS IMPORTES</b>	
<b>Dengue</b>  Fièvre > 38,5°C d'apparition brutale <b>ET</b> Au moins un signe algique (céphalées, arthralgie, myalgies, lombalgies, douleurs rétro-oculaires)  <b>Sans autre point d'appel infectieux</b>	<b>Chikungunya</b>  Fièvre > 38,5°C d'apparition brutale <b>ET</b> Douleurs articulaires invalidantes  <b>Sans autre point d'appel infectieux</b>
<b>ET</b> Séjour en zone de circulation du virus dans les 15 jours précédant le début des symptômes (cas importés)	
<b>Dengue</b> 	<b>Chikungunya</b> 
Data source : World Health Organization; Map Production : Public Health Information and Geographic Information Systems (GIS) World Health Organization	



### SIGNALEMENT ACCELERE

Quelques documents utiles :

- [procédure de signalement accéléré](#)
- [fiche de signalement](#)
- [étiquette de transmission CNR](#)
- [instruction de la DGS du 30 avril 2013](#)
- [guide relatif aux modalités de mise en œuvre](#)

Le point épidémiologique

Nous assistons depuis une dizaine d'années à l'implantation progressive sur le territoire métropolitain du moustique *Aedes albopictus*, originaire d'Asie du sud-est, plus communément appelé « moustique tigre ». Sa zone d'implantation est en expansion continue. Arrivé dans les Alpes-Maritimes depuis 2004, puis en Haute-Corse (2006), Corse du Sud, Var (2007), Alpes de Haute-Provence (2010) et Bouches-du-Rhône (2010), il a fini par s'implanter de manière durable aussi dans le Gard, l'Hérault (été 2011), le Vaucluse (automne 2011) et le Lot-et-Garonne en août 2012. La surveillance entomologique en place dans notre région, depuis plusieurs années, a permis d'estimer à la fin de l'année 2012 que 4 de nos départements (Ardèche, Drôme, Isère et Rhône) devaient être considérés comme colonisés par *Aedes albopictus*, élargissant ainsi sa zone d'implantation.

Ce moustique, d'une espèce particulièrement agressive, peut dans certaines conditions, transmettre les virus du chikungunya et de la dengue. Aujourd'hui, le chikungunya et la dengue sont des arboviroses tropicales en expansion dans le monde. Ainsi, chaque année, des voyageurs, atteints de chikungunya ou de dengue, reviennent ou arrivent en France métropolitaine et peuvent introduire ces virus dans les départements d'implantation d'*Aedes albopictus*, par ailleurs hautement touristiques. Le potentiel d'émergence, voire d'implantation, de ces maladies en Europe et en France métropolitaine a pu être confirmé en 2007 avec une épidémie de chikungunya en Italie (avec plus de 250 cas), en 2010, l'émergence de 2 cas autochtones de chikungunya dans le Var et celle de 2 cas de dengue autochtones dans les Alpes Maritimes.

Ainsi, dès 2006, afin de prévenir et limiter la circulation de ces virus, le ministère de la santé a mis en place un dispositif de lutte contre le risque de dissémination de la dengue et du chikungunya en France métropolitaine.

Ce plan anti-dissémination du chikungunya et de la dengue a défini cinq niveaux de risque à partir de la surveillance entomologique et humaine : en région Rhône-Alpes, nous sommes concernés, suivant le département considéré par :

- le niveau 0.a : absence d'*Aedes albopictus* (Loire) ;
- le niveau 0.b : présence contrôlée d'*Aedes albopictus* (Ain, Savoie et Haute Savoie) ;
- le niveau 1 : implantation d'*Aedes albopictus* (Ardèche, Drôme, Isère et Rhône).

Ce dispositif, actualisé chaque année, consiste notamment en :

- Une surveillance entomologique (c'est-à-dire des populations de moustiques), renforcée à partir du 1<sup>er</sup> mai dans les zones où le moustique est présent ou susceptible de s'implanter. Cette surveillance vise à détecter l'activité du moustique afin d'agir le plus précocement possible pour ralentir la progression de son implantation géographique. En Rhône-Alpes, la surveillance entomologique est assurée par l'entente interdépartementale pour la démoustication (EID).
- Une surveillance des cas humains, par la déclaration obligatoire des infections confirmées à virus chikungunya et dengue et, à partir du niveau 1 du plan, par la mise en place d'un dispositif de signalement accéléré des cas suspects importés.
- Une sensibilisation des personnes résidant dans les zones où le moustique est présent et actif, afin de détruire autour et dans leur habitat tous les gîtes potentiels de reproduction des moustiques.

Le passage en niveau 1 de nos 4 départements (Ardèche, Drôme, Isère, Rhône) a été décidé par la Direction Générale de la Santé, au vu des données de surveillance entomologique. Il a fait l'objet d'un Arrêté ministériel\* daté du 31 janvier 2013 et un arrêté préfectoral définit pour chaque département concerné, les modalités de surveillance entomologique et celles des traitements à mettre en œuvre.

Afin de permettre un suivi régulier, un point de situation de cette surveillance sera présenté chaque semaine dans un point épidémiologique.

Pour en savoir plus :

- dossier Chikungunya-dengue sur le site de l'[ARS Rhône-Alpes](#)
- dossier Maladies à transmission vectorielle sur le site de l'[InVS](#)
- [CNR arboviroses](#)
- [EID](#)

\*Arrêté du 31 janvier 2013 modifiant l'arrêté du 26 août 2008 fixant la liste des départements où les moustiques constituent une menace pour la santé de la population

**E I R A D** (Entente Interdépartementale Rhône-Alpes pour la Démoustication)

Ses missions :

- Surveillance et investigations entomologiques
- Démoustication

**CNR Arboviroses IRBA Marseille**

Ses missions :

- Expertise microbiologique
- Identification et typage des souches
- Contribution à la surveillance épidémiologique
- Alerte

## Situation dans les départements, collectivités et pays d'outre-mer français

### Dengue

- Guyane : L'épidémie de dengue se poursuit sur l'ensemble du territoire guyanais. Le nombre de cas cliniquement évocateurs et le nombre de cas biologiquement confirmés sont fluctuants et élevés depuis mi-mars. Les 4 sérotypes circulent avec le sérotype DEN-2 majoritaire. Pour plus d'information : [point épidémi de la Cire Antilles-Guyane du 17 mai 2013](#)

- Saint-Barthelemy : Depuis le début d'épidémie (mars 2013), 150 cas cliniquement évocateurs de dengue ont été recensés dont 59 cas biologiquement confirmés. Le sérotype DEN-4 est prédominant. Pour plus d'information : [point épidémi de la Cire Antilles-Guyane du 7 mai 2013](#)

- Saint-Martin : Depuis le début de l'épidémie (janvier 2013), 1 057 cas cliniquement évocateurs de dengue ont été recensés, dont 315 cas biologiquement confirmés. Pour plus d'information : [point épidémi de la Cire Antilles-Guyane du 7 mai 2013](#)

- Nouvelle Calédonie : Depuis le début de l'épidémie (septembre 2012), 10 111 cas ont été recensés (au 23/05/2013). Le pic a été observé en mars. Pour plus d'information : [http://www.dass.gouv.nc/portal/page/portal/dass/observatoire\\_sante/veille\\_sanitaire/Dengue](http://www.dass.gouv.nc/portal/page/portal/dass/observatoire_sante/veille_sanitaire/Dengue)

### Chikungunya

- Nouvelle Calédonie : Au 23/05/2013, 29 cas de chikungunya ont été confirmés.

## Bilan de la surveillance renforcée du chikungunya et de la dengue en Rhône-Alpes du 01/05/2013 au 23/05/2013

### Dengue

Dép	Cas suspects signalés	Cas confirmés importés Dengue	Cas confirmés autochtones Dengue	En attente de confirmations biologiques	Investigations entomo		Cas infirmés
					Prospection*	Traitement LAV	
Ardèche	1	1	0	0	0	0	0
Drôme	1	0	0	1	0	0	0
Isère	1	0	0	1	0	0	0
Rhône	3	2	0	1	2	0	0
<b>Total</b>	<b>6</b>	<b>3</b>	<b>0</b>	<b>3</b>	<b>2</b>	<b>0</b>	<b>0</b>

\* il s'agit des prospections réalisées et enregistrées, certaines étant en cours mais non encore comptabilisées

Depuis le 1<sup>er</sup> mai 2013, les six premiers cas suspects importés avaient voyagé en Nouvelle-Calédonie (3), en Thaïlande (2) et en Guadeloupe (1). Au 23/05/2013, 3 cas ont été confirmés par le CNR, les 3 autres sont en cours d'analyse.

### Chikungunya

Au 23 mai 2013, aucun cas suspect de chikungunya n'a été signalé dans la région.

Directrice de la publication :

Dr Françoise WEBER,  
directrice générale de l'InVS

Rédacteur en chef :

Olivier Catelinois, responsable de la Cire Rhône-Alpes

Comité de rédaction :

Delphine Casamatta  
Coralie Gasc  
Elodie Munier  
Isabelle Poujol  
Jean-Marc Yvon

Diffusion :

**CIRE Rhône-Alpes**  
**ARS Rhône-Alpes**  
129, rue Servient  
69 418 LYON Cedex 03  
Tel : 04 72 34 31 15  
Fax : 04 78 60 88 67  
Mail :  
ars-rhonealpes-cire@ars.sante.fr

[www.invs.sante.fr](http://www.invs.sante.fr)  
[www.ars.rhonealpes.sante.fr](http://www.ars.rhonealpes.sante.fr)